

GESTION PRIVÉE SSQ

SSQ Groupe
financier

Les valeurs à la bonne place



Investissement

GESTION PRIVÉE SSQ

La Gestion privée SSQ a comme mission d'offrir à une clientèle bien nantie des produits et des services sur mesure. La Gestion privée SSQ propose un service en gestion de portefeuille qui place vos besoins et objectifs au cœur de ce que nous accomplissons.

Lorsque vous possédez un actif important, la gestion de votre portefeuille implique un suivi rigoureux ainsi que des décisions et des choix déterminants dans le but d'atteindre vos objectifs financiers.

Par notre expertise et notre rigueur, nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers tout en gardant à l'esprit la protection de leur capital.

En plus de la performance du portefeuille, la Gestion privée SSQ offre la tranquillité d'esprit. Cette tranquillité d'esprit provient entre autres du fait que les actifs sont protégés par des garanties de capital que seul un assureur peut offrir.

La Gestion privée SSQ :

- La croissance de votre capital dans une perspective à long terme
- Une tarification concurrentielle qui reconnaît la taille de vos actifs
- Des fonds de placement garantis dont les caractéristiques se distinguent
- La tranquillité d'esprit grâce à une saine gestion des risques et des garanties de capital uniques
- Des outils de suivi sur l'évolution de votre portefeuille

LA CROISSANCE DE VOTRE CAPITAL DANS UNE PERSPECTIVE À LONG TERME

SSQ mandate des gestionnaires externes pour effectuer la gestion de ses fonds. Ainsi, en tout temps, toute une gamme de fonds, de classes d'actifs et de gestionnaires sont mis à votre service, en un seul endroit.

C'est par un processus de sélection rigoureux qu'un gestionnaire est ajouté à notre plateforme de fonds, et chacun est étroitement surveillé pour assurer la performance de notre famille de fonds.

Grande gamme de produits d'investissement et de gestionnaires performants

Investir chez SSQ c'est avoir accès à :

- De nombreux **gestionnaire de fonds reconnus**, dont plusieurs gestionnaires à caractère institutionnel ayant fait leurs preuves par leur travail auprès des grandes caisses de retraite et normalement non disponibles à une clientèle individuelle.
- De nombreuses catégories d'actifs, dont des **catégories d'actifs alternatives** telles que l'immobilier mondial et les infrastructures permettant un meilleur potentiel de rendement et une diversification optimale du portefeuille.
- Une offre de **placements garantis variés**, dont des Comptes à intérêt garanti (CIG) rachetables ou non rachetables.

Options clés en main

Plusieurs options de **fonds portefeuilles** vous permettent d'investir dans une grande gamme de catégories d'actifs et de gestionnaires en un seul achat facile, le tout automatiquement rééquilibré pour avoir une répartition d'actifs stable.

Impartialité dans le choix des gestionnaires

Puisque nous ne possédons aucune filiale de gestion, ce sont vos intérêts qui priment en tout temps et non les nôtres. Nous choisissons les **meilleurs fonds et gestionnaires du marché** dans chaque catégorie d'actifs et nous pouvons en changer si les objectifs ne sont pas atteints.

Suivi constant des marchés et des gestionnaires par notre équipe d'experts

En investissant par le biais de SSQ, vous obtenez non seulement l'accès à des experts de la gestion, mais aussi à nos services de surveillance de leur performance, pour que vous n'ayez pas à le faire!

Le **Comité de l'offre de fonds (COF) de SSQ** est composé de professionnels du placement, provenant de différents horizons. Le COF agit comme un « gestionnaire de gestionnaires » afin de constituer la meilleure équipe de gestionnaires externes reconnus dans leur domaine d'expertise respectif. Le mandat du COF est d'assurer l'évolution et le maintien de la plateforme de fonds dans l'intérêt des investisseurs, grâce à la rigueur du processus de sélection et de suivi des gestionnaires.



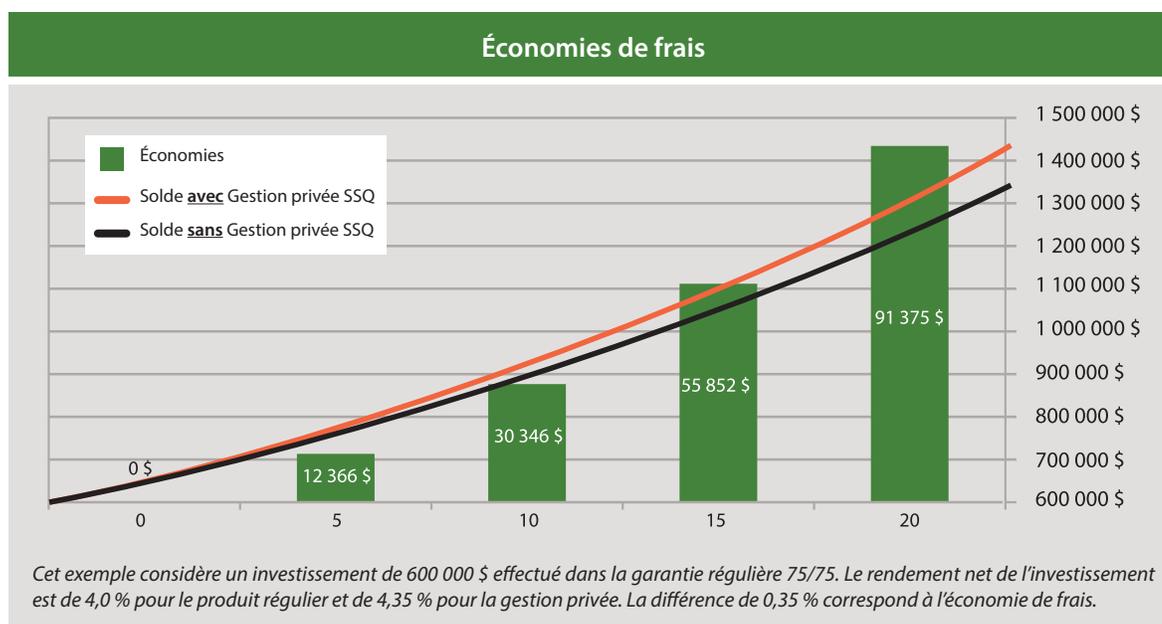
UNE TARIFICATION CONCURRENTIELLE QUI RECONNAÎT LA TAILLE DE VOS ACTIFS

Plus un actif est important, plus les frais peuvent avoir un grand impact financier; c'est pourquoi il est particulièrement avantageux de profiter d'un rabais de frais.

Économies substantielles sur les frais de gestion

En profitant du programme Gestion privée SSQ, vous bénéficiez d'une **tarification avantageuse par rapport à ce que paient les investisseurs réguliers**. Ce rabais de frais de gestion est applicable sur l'ensemble de vos actifs, et ce, peu importe le régime choisi (REER, REER immobilisés, FERR, FERR immobilisés, CELI ou autres).

En moyenne, les investisseurs qui adhèrent au programme de Gestion privée SSQ économisent 0,35 % sur les ratios de frais de gestion réguliers.



Possibilité de regroupement familial pour en faire bénéficiaire plusieurs

Non seulement vous pouvez profiter d'un rabais de frais, mais **vous pouvez en faire bénéficier votre famille immédiate**. Chaque investisseur pourra choisir ses options de placement séparément, et tous profiteront du rabais!

L'entreprise détenue par l'un des investisseurs individuels du groupe à titre de personne rattachée (détenant 10 % et plus des parts) est aussi admissible.

C'est aussi une façon d'atteindre le minimum requis pour profiter du programme. L'ensemble des sommes investies par le groupe doit totaliser en tout temps au moins 500 000 \$.



LA TRANQUILLITÉ D'ESPRIT GRÂCE À UNE SAINTE GESTION DES RISQUES ET DES GARANTIES DE CAPITAL UNIQUES

En plus de choisir les meilleurs fonds et gestionnaires dans chaque catégorie d'actifs et ainsi réduire le risque du portefeuille grâce à une excellente diversification, nos fonds distincts incluent des garanties et des suivis qui vous rassurent.

Garanties de capital à l'échéance et au décès

À la différence des fonds mutuels, les compagnies d'assurances sont réglementées par des organismes et des lois spécifiques et leurs fonds de placement présentent **des caractéristiques uniques, dont les garanties de protection du capital à l'échéance et au décès**, permettant d'assurer un rendement minimum malgré les remous du marché. Chez SSQ Groupe financier, les adhérents bénéficient sans frais additionnels d'une protection de 75 % du capital à l'échéance et de 75 % en cas de décès, et ce, pour tous les FPG SSQ.

Si vous le souhaitez, moyennant des frais additionnels, vous pouvez bonifier votre garantie et assurer :

- 100 % de votre capital à l'échéance ET/OU
- 100 % en cas de décès.

Nos garanties vous permettent également de bénéficier d'options de réinitialisations pour augmenter vos montants garantis lorsque les marchés performant bien.

OBJECTIF DE L'INVESTISSEUR	GARANTIES (échéance/décès)		
	Régulière (75-75)	Enrichie (75-100)	Optimale (100-100)
Faire fructifier le capital sur un long horizon de placement	X		
Maximiser avant tout le rendement	X		
Avoir accès à des fonds spécialisés	X	X	
Protection en cas de décès accrue tout en ayant des options de placement axées sur la croissance		X	
Protection maximale du capital à l'échéance ET au décès			X
Se protéger des chutes du marché			X
Possibilité de croissance du montant garanti à l'échéance en fonction des gains du marché		X	X
Possibilité de croissance du montant garanti au décès en fonction des gains du marché		X	X
Protection possible des actifs en cas de faillite	X	X	X
Faciliter le processus de transfert au bénéficiaire lors du décès	X	X	X

Autres avantages liés aux fonds distincts

Les fonds distincts vous offrent d'autres avantages non négligeables :

- **Désignation de bénéficiaire** : Advenant le décès du rentier, les sommes payables en vertu des fonds distincts SSQ seront versées directement au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) au contrat.
- **Insaisissabilité** : En cas de faillite ou de recours par les créanciers, les lois peuvent protéger une police de fonds distincts lorsque le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat répond(ent) aux critères établis.
- **Confidentialité** : En évitant une procédure publique telle qu'un processus d'homologation où le contenu du testament peut être connu de quiconque, la confidentialité de vos décisions est préservée.
- **Rapidité** : En ne passant pas par la succession, le règlement est plus simple et moins coûteux, et permet également d'éviter des frais reliés à la succession.
- **Éviter l'homologation** : Pour toutes les provinces (sauf pour le Québec), une succession doit être homologuée. Un contrat de fonds distincts permet d'éviter les frais et les formalités de l'homologation.

Service d'équilibrage à la cible

Vous bénéficiez sans frais d'un service d'équilibrage à la cible vous assurant que **la répartition d'origine entre les différents fonds est maintenue constante**, dans le but d'éviter un déséquilibre de votre portefeuille.

L'équilibrage est l'ajustement périodique du nombre d'unités dans chaque fonds pour s'assurer que la répartition-cible demeure respectée malgré les variations de la valeur des unités composant le portefeuille. Ainsi, la répartition établie selon votre objectif de placement demeure constante.

La répartition entre les différents placements est équilibrée trimestriellement ou mensuellement, selon votre préférence, pour vous assurer de toujours respecter votre objectif d'épargne. C'est comme avoir un spécialiste des placements au service de votre portefeuille!

DES OUTILS DE SUIVI SUR L'ÉVOLUTION DE VOTRE PORTEFEUILLE

Le suivi de vos placements est une composante incontournable des services que nous vous offrons. Vous aurez accès en tout temps à la valeur de votre portefeuille et au détail des transactions effectuées.

Site internet

Notre site sécurisé vous donne accès à :

- La valeur quotidienne de votre compte, incluant la valeur de vos montants garantis et votre montant net investi
- Vos rendements personnalisés mis à jour mensuellement
- La liste complète de toutes vos transactions depuis les trois dernières années
- L'historique des rendements mensuels des fonds
- Etc.

Relevé de placements trimestriel

Vous recevrez quatre fois par an un relevé détaillé qui vous tient informé de l'évolution de votre portefeuille, incluant entre autres le total des frais payés et le résumé de la variation de la valeur de votre compte.

Sauf dans le cadre des garanties offertes à l'échéance et au décès décrites dans le présent document, tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du souscripteur et sa valeur peut augmenter ou diminuer.



Les valeurs à la bonne place

BUREAU DES VENTES – QUÉBEC

Tél. : 1 888 292-8483

**BUREAU DES VENTES – ONTARIO, OUEST
DU CANADA ET MARITIMES**

Tél. : 1 888 429-2543

SERVICE À LA CLIENTÈLE

2515, boulevard Laurier
C.P. 10510, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3

Tél. : 1 800 320-4887

Télééc. : 1 866 559-6871

service.inv@ssq.ca

ssq.ca

